

COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

Délibération 2022_06_27

Objet : Validation des procédures d'alerte pollution et constat dégradation d'un cours d'eau

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, à neuf heures et trente minutes, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du seize juin deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 4 (pour 10 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix).

Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) à M. Jacques MONCORGER.

Absents excusés :

M. Christophe DOUGÉ.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative - comptable).

Nombre de votants : 5 (dont 1 pouvoirs) pour un total de 11 voix.

Secrétaire de séance : -

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une procédure a été mise en place au sein du syndicat en cas de constat de pollutions par l'un des agents. Dans ce cadre, il a été constaté que les services de polices municipales étaient souvent démunis face à des constats de pollution ou d'atteintes à l'environnement.

Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité

- **Valide** les procédures telles qu'annexées à la présente délibération.
- **Décide** d'organiser une réunion avec les polices municipales et les services de l'Etat compétents, afin que chacun sache vers qui se tourner en cas de problèmes

Fait à Vertou, le 24 juin 2022

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON



Procédure mettre en œuvre en cas de pollution constatée:

L'agent du SYLOA qui constate la pollution ou la dégradation du cours d'eau doit:

- localiser précisément la pollution
- prendre des photos de la pollution
- noter la date et l'heure de la constatation

Prévenir les personnes suivantes en indiquant l'ensemble des informations ci-dessus (par téléphone, ou par mail si non joignables au téléphone):

- les services de l'Etat
- la police municipale de la commune concernée
- le Vice-Président du SYLOA en charge de la GEMAPI afin qu'il soit au courant
- les collègues du SYLOA du pôle GEMAPI + la direction afin qu'ils soient au courant

Si les services de l'Etat ne sont pas joignables par téléphone, leur envoyer un mail.

Coordonnées des services de l'Etat:

- **DDTM:**
 - Jérôme MORVAN
 - Tél: 02.40.67.23.19 (ligne directe)
 - Mail: jerome.morvan@loire-atlantique.gouv.fr

- **Office Français de Biodiversité (service départemental):**
 - Mr Thierry BARBERET : assermenté chargé de la police de l'environnement sur tout le territoire du BV de la Goulaine
 - Tél: 06 72 08 12 13, Agent
 - thierry.barberet@afbiodiversite.fr
 - Pour info, Accueil du service d'OFB: 02 51 84 34 15

- **Numéro d'astreinte we et soirée pour l'OFB et DDTM: 06 60 49 41 19**

Coordonnées des services de police municipale

➤ Vallet:

- Tél: 02 40 33 90 64
- Ou composer le 17 en-dehors des horaires d'ouverture

Horaires:

- du lundi au samedi (sauf jours fériés): de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 (ponctuellement jusqu'à 21h30)
- dimanche de 7h00 à 14h00

➤ Haute-Goulaine:

- Tél: 06 75 39 22 33

➤ La Haye-Fouassière:

- Pierre-Yves BOURGINE
 - Tél: 02 40 54 88 89

➤ Saint Julien de Concelles:

- Tél: 06 07 15 00 58

Horaires :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
- Le samedi de 8h à 12h
- Ou composer le 17 en-dehors des horaires d'ouverture

➤ Divatte sur Loire

- Tél: 06 07 15 00 58

➤ La Remaudière:

Pas de police municipale: contacter la gendarmerie directement au 17

➤ **La chapelle Heulin:**

Pas de police municipale: contacter la mairie au 02 40 06 74 05

➤ **Le Landreau**

- Mme Hervez Stéphanie
 - Tél: 07 87 13 46 87

➤ **Le Loroux-Bottereau**

- Mme Hervez Stéphanie:
 - Tél: 07 87 13 46 87

➤ **Basse-Goulaine:**

- Tél: 06 12 59 32 32

Horaires: Du lundi au vendredi : 8h30-12h /13h45-17h15

➤ **Montrevault-sur-Evre (Le Fuilet, le Puiset-Doré, La Chaussaire):**

- 02 41 29 06 05 ou police-municipale@montrevaultsurevre.fr

➤ **Commune nouvelle d'Orée d'Anjou (La Varenne, Champtoceaux, St-Sauveur-de-Landemont, Drain, St-Laurent-des-Autels, Landemont, St-Christophe-la-Couperie)):**

- Pas de police municipale : contacter élu d'astreinte au 07 50 54 85 04, ou éventuellement Isabelle Billet 06 70 31 19 69